

AGIR POUR LES CHEMINS

PROVISOIRE

Sommaire

Introduction : Le chemin ou la route ?	3
Chapitre I : Le chemin	4
L'état des lieux	4
Un peu d'histoire	5
De multiples dénominations	8
Chapitre II : Marcher	11
Des enquêtes révélatrices	11
Les motivations des marcheurs	13
Chapitre III : Chemin faisant	16
La traversée des paysages	16
Le passage d'une rivière	17
Les balises historiques	18
Le balisage contemporain	19
Chapitre IV : La fréquentation du chemin	21
Des itinéraires conçus et sécurisés	21
Une approche responsable	23
Inquiétudes et bonnes attitudes	24
Chapitre V : Les diversités du chemin	27
Un refuge de biodiversité	27
Une traversée en long, en large et en hauteur	29
Le chemin pédagogique	31
Chapitre VI : Recommandations pratiques	33
Le sac à dos	33
La besace de bon sens	33
Chapitre VII : Le droit chemin	37
Des questions inévitables	37
Le statut juridique du chemin rural	38
La réglementation au bord de l'eau	38

En forêt	39
Le rôle du maire	40
La vente des chemins ruraux	41
Le recensement communal.....	41
L'engrillagement	41
Le PDIPR.....	42
Chapitre VIII : l'entretien du chemin	43
La pioche, la pelle et la scie.....	43
Les conventionnements possibles	45
Chapitre IX : L'économie du chemin	47
Une économie de répartition	47
Les grands chemins	49
Les petits chemins.....	50
Chapitre X : Les glanes du chemin	55
La nécessaire sobriété	55
La vannerie sauvage.....	56
Les teintures naturelles.....	57
Les fruits	57
Quelques cueillettes végétales sympas et sans risque	61
Chapitre XI : Les bonheurs du chemin.....	64
La déconnexion numérique	64
Le chemin et la santé.....	64
La culture en chemin.....	66
La sensualité du chemin	67
Conclusion : Un sens à la vie	71
Bibliographie	73
Ressources	75
Du même auteur	77

De multiples dénominations

Les chemins ont de nombreuses fonctions ; des noms différents les désignent. Un itinéraire emprunte le plus souvent plusieurs types successifs de chemins, de la piste au sentier.

Quelques définitions permettent d'y voir plus clair :

- Le **sentier** court partout. Son existence est immémoriale. Il est lié au déplacement autour de l'habitat ; c'est le chemin du piéton par excellence. Il n'est pas large. S'il devient très étroit, il se métamorphose en une **sente** (celle-ci mène toujours quelque part).
- La **voie communale** appartient au domaine public de la commune. On lit encore des indications, sur des bornes ou des cartes anciennes, telles que « chemin vicinal » ou « chemin communal ». Ces appellations ont disparu depuis une ordonnance de 1959 et se sont fondues dans la voirie communale.
- Le **chemin rural** n'est pas classé dans le domaine public, mais dans celui, privé, de la collectivité. Il répond à plusieurs critères : propriété de la commune, il est affecté à l'usage public et n'appartient pas à la voirie communale. Il n'est pas inaliénable et peut donc être vendu (sous conditions précises), et n'est pas non plus imprescriptible (une personne peut s'en rendre propriétaire par un usage continu). Le maire, disposant du pouvoir de police, peut en restreindre la circulation.
- Le **chemin d'exploitation** est une voie privée rurale qui appartient à un ou plusieurs propriétaires. Il met en communication et dessert les « fonds » (parcelles, terres, bois...) desdits propriétaires, et leur est d'un usage commun. Ils peuvent décider à l'unanimité de les ouvrir au public, mais le refus d'un seul suffit à en interdire l'entrée. Dans certaines régions, on nommait « chemin vert » celui réservé au passage des troupeaux.

Page ci-contre, en haut à gauche : xxxxxxxx.

En haut à droite : sxxxxxxxxx

En bas, à gauche : xxxxxx.

En bas, à droite : x xxx xx x xkmdslk sqmd ds mqdk qe



- Le **chemin privé** relève du droit de la propriété privée. Son ouverture au public dépend donc du propriétaire, qui peut être un particulier, un organisme, une entreprise, une association. Mais pour être considéré comme fermé au public, le chemin doit être clos (une chaîne suffit) et un panneau d'interdiction posé. Dans le cas contraire, il y a présomption de tolérance de passage.

D'autres dénominations, soit contemporaines, soit à l'inverse explicitées par des coutumes anciennes, complètent cette classification :

- La **voie verte** est un concept d'aménagement écologique. Celui-ci consiste à protéger, à remettre en état de circulation un chemin de halage, une ancienne voie ferrée locale désaffectée ou tout autre chemin présentant un intérêt, notamment pour le cyclotourisme protégé. Une voie verte est une « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés [...], des piétons et des cavaliers » (article R110-2 du code de la route).
- Le **chemin forestier** n'a pas de régime propre. Il dépend de l'espace traversé : forêt publique ou privée (les deux tiers des forêts appartenant à la seconde catégorie en France). Plusieurs noms désignent les allées rectilignes en forêt – laie, layon, ligne...
- Le **chemin carrossable** est celui sur lequel on peut rouler. Il succède au chemin charretier (souvent dénommé « carrière » au Moyen Âge), plus ou moins large selon que deux charrettes pouvaient y rouler de front ou non. On retrouve encore le régionalisme « charrière » pour désigner un chemin pouvant être emprunté par une charrette. La piste est carrossable, mais sous-entend la traversée d'espaces plus ou moins désertiques. Elle est sujette aux fondrières, aux passages plus difficiles.
- La **servitude de passage des piétons le long du littoral** (SPPL) grève les propriétés privées riveraines du domaine public maritime. Elle est exclusivement destinée au passage des piétons et occupe une bande de 3 m de largeur, calculée à compter de la limite du domaine public maritime (celle-ci évolue avec l'érosion du trait de côte).

Page ci-contre, en haut : xxxxxxxxxx.

En bas, à gauche : xxxxxxxx. En bas, à droite : X xxx xx x xkmdslk sqmd ds mqdk qe



Ressources

Clubs et fédérations

Club vosgien : www.club-vosgien.eu

Fédération française de la randonnée pédestre (FFRandonnée) :
www.ffrandonnee.fr

Fédération française de la retraite sportive : www.ffrs-retraite-sportive.org

Fédération française des clubs alpins de montagne : www.ffcam.fr

Fédération française Sports pour tous : www.sportspourtous.org

Fédération nationale ânes et randonnées (FNAR) : www.ane-et-rando.com

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) :
www.ufolep.org

Randonnée et handicap

Fédération française handisport : www.handisport.org

Handi Cap Évasion : www.hce.asso.fr

Label Tourisme & handicap : www.tourisme-handicap.gouv.fr

Nature accessible à tous – Accueil de personnes handicapées
(NATAPH) : www.rando-handicap.fr

Univers Montagne Esprit Nature : www.umen.fr

Itinéraires et parcs emblématiques

Conservatoire du littoral : www.conservatoire-du-littoral.fr

Hexatrek : www.hexatrek.com

Le chemin des châteaux forts d'Alsace : www.chateauxfortsalsace.com

Le Festival de balades (Puy-de-Dôme) : www.terravolcana.com

Le festival L'Art en chemin (Oise) : www.lartenchemin.com

Le Musée sans murs (Pyrénées-Orientales) : www.museesansmurs.fr

Les Sentiers des savoirs : <https://sentiers-des-savoirs.fr>

Opération « Sentiers de nature » : www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature

Parcs nationaux de France : www.parcsnationaux.fr

Parcs naturels régionaux de France : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Refuge d'art (Alpes-de-Haute-Provence) : www.refugedart.fr

Réseau des grands itinéraires pédestres : <https://itineranceenfrance.org>

Sur le chemin de Robert Louis Stevenson : www.chemin-stevenson.org

Événements

Journée européenne de la marche : www.era-ewv-ferp.org/fr

Salon Destinations nature (Paris) : www.destinations-nature.com

Salon du randonneur (Lyon) : www.randonnee.org

Protection et préservation

Afac-Agroforesteries : <http://afac-agroforesteries.fr>

Association française d'agroforesterie : www.agroforesterie.fr

Codever : www.codever.fr

Institut national de l'information géographique et forestière : www.ign.fr

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : www.lpo.fr

Office français de la biodiversité : www.ofb.gouv.fr

Réseau Suricate : www.sentinelles.sportsdenature.fr

Recensement des chemins

Cadastre : www.cadastre.gouv.fr

Géoportail : www.geoportail.gouv.fr